

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 12 avril 2019 à 19 heures 30 minutes
Salle d'Honneur

Présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, M. DOYELLE Laurent, Mme DULOT Catherine, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Philippe, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane

Procurations :

M. VANYPER Morgan donne pouvoir à M. VANDERBEKE Stéphane, M. WAROQUIER Julien donne pouvoir à M. FLAJOLET André, Mme HANNEDOUCHE Sandrine donne pouvoir à M. VANBERGUE Guy

Absentes :

Mme JOSIEN Christine, Mme LESTIENNE Anne, Mme SENECA Valérie

Excusés :

Mme HANNEDOUCHE Sandrine, M. VANYPER Morgan, M. WAROQUIER Julien

Secrétaire de séance : Mme GALFRE Carmen

Président de séance : M. FLAJOLET André

2019-017 - CLSH Fonctionnement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre de Loisirs sans Hébergement fonctionnera de 9h à 17h du 8 juillet au 23 août 2019.

Pour la session de juillet : du 8 juillet au 02 août 2019

Pour la session d'août : du 05 août au 23 août 2019

Le Maire propose :

- 1) De passer des conventions avec les Inspecteurs et les chefs d'établissement
 - a. Du Groupe Scolaire Lamartine-Prévert
 - i. Pour le centre maternel
 - ii. Pour le centre primaire
 - b. Du collège Georges Brassens : pour la restauration.
- 2) De rembourser les frais de séjour dès le 5^{ème} jour d'absence sur présentation d'un certificat médical
- 3) De recruter jusqu'à 70 animateurs pour les 2 sessions
- 4) De contracter les assurances nécessaires, en vue de garantir la commune contre les risques résultant du fonctionnement du CLSH
- 5) Que le paiement soit effectué uniquement à la trésorerie de Saint-Venant et peut intervenir en 3 mensualités
- 6) D'appliquer les tarifs détaillés dans le tableau ci-après :

SAINT-VENANTAIS ET COMMUNES PARTENAIRES

(Robecq, Mont-Bernanchon, Saint-Floris, Guarbecque, Busnes, Calonne sur la Lys)

	QF < à 700 €	701 € < QF > 1 300 €	QF > 1 301 €
1 semaine (5 jours)	55 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 50 euros	60 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 55 euros	65 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 60 euros
1 semaine (4 jours)	44 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 40 euros	48 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 44 euros	52 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 48 euros

COMMUNES EXTERIEURES

	QF < à 700 €	701 € < QF > 1 300 €	QF > 1 301 €
1 semaine (5 jours)	120 euros	125 euros	130 euros
1 semaine (4 jours)	96 euros	100 euros	104 euros

- 7) Les enfants résidant dans une commune extérieure mais étant hébergés par leurs grand-parents habitant Saint-Venant ou une des communes partenaires, bénéficient du tarif Saint-Venantais et communes partenaires pour l'année 2019

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions du Maire relatives au fonctionnement du CLSH et approuve les tarifs proposés pour 2019

VOTE : A l'unanimité

2019-018 - Tarifs Stage Théâtre 2019

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Stage Théâtre fonctionnera de 9h à 17h du 8 juillet au 26 juillet 2019.

Le Maire propose :

- 1) De rembourser les frais de séjour dès le 5^{ème} jour d'absence sur présentation d'un certificat médical
- 2) De recruter jusqu'à 10 animateurs pour la session
- 3) De contracter les assurances nécessaires, en vue de garantir la commune contre les risques résultant du fonctionnement du Stage Théâtre
- 4) Que le paiement peut intervenir en 3 mensualités
- 5) D'appliquer les tarifs détaillés dans le tableau ci-après :

SAINT-VENANTAIS ET COMMUNES PARTENAIRES

	QF < à 700 €	701 € < QF > 1 300 €	QF > 1 301 €
LE STAGE	160 euros	175 euros	190 euros
	2 ^{ème} enfant et suivant 145 euros	2 ^{ème} enfant et suivant 160 euros	2 ^{ème} enfant et suivant 175 euros

COMMUNES EXTERIEURES

	QF < à 700 €	701 € < QF > 1 300 €	QF > 1 301 €
LE STAGE	280 euros	290 euros	300 euros

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions du Maire relatives au fonctionnement du Stage Théâtre et approuve les tarifs proposés pour 2019

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-019 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,
Vu le code des collectivités territoriales,
Sur la proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité et après en avoir délibéré,
FIXE ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} Juin 2019

Cadre d'emplois	Nombre de postes	TEMPS	
		Complet	Non Complet
Filière administrative			
- Attaché	1	1	
- Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	1	1	
- Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	3	2	1
Filière Technique			
- Agent de Maîtrise	1	1	
- Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	9	9	
- Adjoint Technique	16	9	7
Filière Culturelle			
- Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème Classe	1		1
Filière Animation			
-- Adjoint d'Animation	3		3

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-020 - Modification statutaire de la CABBALR - Compétence facultative "Construction et exploitation d'un réseau de chaleur"

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane est compétente en matière de maîtrise de la demande en énergie. Dans ce cadre, la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2017 a fixé, d'ici à 2050, une division par deux de la consommation énergétique et une couverture de cette dernière par 100% d'énergies renouvelables. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en cours de révision, constitue le document de planification pour atteindre cet objectif.

Compte-tenu de la dominante industrielle du tissu économique et des gisements d'énergie fatale existant sur le territoire de la Communauté d'agglomération une étude était prévue pour apprécier l'importance du gisement existant.

La plateforme industrielle d'Isbergues est particulièrement concernée puisque chaque année, elle rejette 90 Mégawatts de chaleur brut dans l'atmosphère.

Une étude de faisabilité commanditée par APERAM est en cours de finalisation pour permettre d'apprécier le potentiel de captation et de valorisation de cette énergie. Le cabinet FEREST ING indique que le potentiel énergétique valorisable serait aux alentours de 12,1 MW dont 9,9 en valorisation externe pure (c'est-à-dire pour les besoins communaux principalement).

Compte tenu de l'écart entre le gisement brut (90 MW) et net (12), 4 périmètres sont actuellement étudiés. Le périmètre Isbergues/Saint-Venant/plateforme aurait une densité thermique suffisante pour notamment obtenir les aides de l'ADEME pour l'investissement et la prime au tarif d'achat (via le fonds chaleur renouvelable).

La prise de compétence "construction et exploitation d'un réseau de chaleur" permettrait à la Communauté d'Agglomération de se positionner comme porteuse du projet suite à cette étude.

Par délibération du 13 février 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération a donc engagé une modification de ses statuts en vue d'exercer la compétence facultative 'construction et exploitation d'un réseau de chaleur'.

Conformément à l'article L5221-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane telle que reprises ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
DECIDE d'approuver, en concordance avec la délibération de son Conseil communautaire en date du 13 février 2019, la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane telle que reprise ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-021 - Cession de terrain

Délibération annulée

2019-022 - Réhabilitation du gros oeuvre étendu de l'ancien hospice en ville - Phase 2 - Demande de subvention Dotation de Solidarité pour l'investissement local 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'ancien hospice en ville qui consiste en :

- La réhabilitation du gros oeuvre étendu de l'ensemble des bâtiments
- La création d'une résidence accueil pour 16 personnes
- La création d'une épicerie sociale
- La création de jardins pédagogiques

Ce projet, porté par la ville de Saint-Venant, est élaboré en partenariat avec l'association La Vie Active et avec Habitat Hauts de France.

La sollicitation au titre du FSIL porte sur la réhabilitation du gros oeuvre étendu, soit pour un coût estimatif de 5 390 582,24 € HT. Le projet est phasé sur 4 années, 2018 / 2019 / 2020 / 2021.

Le coût estimatif des travaux pour la phase 2019 est estimée à 1 484 175,37 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité pour l'Investissement Local pour l'année 2019 selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- FSIL	292 103,10 €
- Conseil Régional	296 835,07 €
- Conseil Départemental	296 835,07 €
- Autofinancement	598 402,12 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réhabilitation de l'ancien hospice

SOLLICITE le fonds de solidarité pour l'investissement local 2019 pour la partie Réhabilitation du gros oeuvre étendu Phase 2 pour un montant de 292 103,10 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-023 - Fixation des taux d'imposition communaux 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 24,29 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,41 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 88,75 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APPROUVE les taux d'imposition ci-dessus au titre de l'année 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-024a - Vote du Budget Primitif 2019 - Ville

Le Conseil Municipal,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses :	810 548,00
Recettes :	1 132 486,00

Fonctionnement

Dépenses :	3 377 968,00
Recettes :	3 377 968,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	1 688 600,00 (dont 878 052,00 de RAR)
Recettes :	1 688 600,00 (dont 556 114,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	3 377 968,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	3 377 968,00 (dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-024b - Vote du Budget Primitif 2019 - Budget Eaux

Le Conseil Municipal,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses :	139 161,00
Recettes :	139 161,00

Fonctionnement

Dépenses :	108 930,00
Recettes :	108 930,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-024c - Vote du Budget Primitif 2019 - Pompes Funèbres

Le Conseil Municipal,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 0,00

Recettes : 0,00

Fonctionnement

Dépenses : 1 934,00

Recettes : 1 934,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-025 - Vote des subventions aux associations 2019

Tableau annexé au BP

2019-026 - Subventions CCAS et Caisse des Ecoles

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

– **CCAS de Saint-Venant : 18 000 €**

– **Caisse des Ecoles de Saint-Venant : 30 000 €**

–

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-027 - Jurés d'Assises 2020

Conformément à la réglementation en vigueur, il a été procédé au tirage au sort des personnes désignées pour siéger en qualité de jurés pour les assises 2020.

Il s'agit des personnes suivantes:

- VARLET Bruno
- LEFEBVRE Rémi
- POUILLE Daniel
- CARON Fanny
- VERMUSE Epouse SENECA Valérie
- DELPORTE Epouse LEROY Caroline

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE

